

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2024-195

Objet : Interdiction d'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage

Date de publication :

09/11/2024

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,

CONSIDERANT qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu impraticable, il est nécessaire de réglementer l'utilisation du Stade Gaby Castel et l'accès à ses installations jusqu'à nouvel ordre.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du Stade Gaby Castel, secteur du Jonquié à Vias-Plage est interdite jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace toutes autres dispositions prises antérieurement.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de Vias sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS, le 09 novembre 2024

**Madame Sandrine MAZARS
Adjointe au Maire,
Déléguée aux Finances, Jeunesse et
Sport, Associations.**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.